

ASAP GROUP

Société par actions simplifiée au capital social de 54 000 euros

Siège social : 24-26 rue Sully Prudhomme – 35000 Rennes

RCS Rennes 805 025 012

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 02 JUIN 2026

.../

RESOLUTION N° 6 - Non-renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes Titulaire

L'assemblée générale, après avoir constaté que le mandat de la société COMEXPERT, Commissaire aux Comptes Titulaire de la Société, arrive à échéance ce jour, décide de ne pas le renouveler.

Cette résolution est adoptée / ~~rejetée~~

Pour : 5400

Contre :

Abstention :

RESOLUTION N° 7 - Nomination d'un Commissaire aux Comptes Titulaire et renouvellement du Commissaire aux Comptes suppléant

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement de la société COMEXPERT, la société COMEXPERT AUDIT, Commissaire aux Comptes Titulaire, domiciliée à SAINT GREGOIRE (35760) Centre d'affaires Edonia, Bâtiment E, pour une période de six (6) exercices laquelle expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui approuvera les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

La société COMEXPERT AUDIT, Commissaire aux Comptes Titulaire, représentée par la société TERNS HOLDING, Présidente, elle-même représentée par son Président, Monsieur Stéphane TERNISIEN, a fait parvenir le courrier d'acceptation de ses fonctions par courrier en date du 22 mai 2026 et déclare n'être sous le coup d'aucune incompatibilité spéciale ou temporaire prévue par l'article L 822.11 et L 822.13 du Code de Commerce.

L'assemblée générale décide de procéder au renouvellement du mandat de la société BLV ASSOCIES domiciliée à RENNES (35000) 1 Quai Lamennais, en qualité de Commissaire aux Compte Suppléant, pour une période de six (6) exercices laquelle expirera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui approuvera les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

Cette résolution est adoptée / ~~rejetée~~

Pour : 5400

Contre :

Abstention :

RESOLUTION N° 8 - Pouvoirs

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicités qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée / ~~rejetée~~

Pour : 5400

Contre :

Abstention :

Certifié conforme par M. Guillaume SOULARD, Président

